

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 30 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le trente novembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 23/11/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Elodie ALINAT, Laurent BERNAT, Adeline BOUDOU-THERON, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET,

Absent(s) (es) excusé(s) (es): Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Sandrine FAVRE et Naudy ROUX

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

Objet de la délibération n° 31-2018

Equipement photovoltaïque de toiture sur les bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 02 mars 2018 le conseil municipal a décidé d'adhérer à un groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics, coordonné par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Les bâtiments qui ont été étudiés sont : la salle des fêtes, les ateliers municipaux, l'ancien couvent. Une présentation de synthèse a été faite récemment en mairie.

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit décider quels bâtiments il souhaite retenir pour cette opération et suivant quel scénario (**puissance, vente totale ou autoconsommation**). Les études ont été communiquées en amont aux conseillers municipaux et sont à nouveau présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE DE RETENIR** pour l'équipement photovoltaïque des toitures les bâtiments suivants et **DEFINIT** pour chacun d'eux les caractéristiques choisies :

- Ateliers municipaux : vente totale ; Puissance crête (kw) : 25.8
- Ancien couvent : vente totale ; Puissance crête (kw) : 16.2

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

